

Enquête 2020 de l'AMVP

Chaque autorité membre de l'AMVP est invitée à répondre à cette enquête qui donnera une vue d'ensemble sur les autorités de protection des données et de la vie privée en cette année 2020. L'enquête sert les objectifs énoncés dans la [Résolution sur le développement de nouveaux indicateurs de la protection des données](#), adoptée lors de la 40^e session de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, en octobre 2019.

Quelques règles à suivre :

- Merci de répondre à l'enquête avant le **12 février 2021**.
- Une seule participation par autorité membre est autorisée.
- Si votre autorité est rattachée à une administration plus importante, merci de répondre aux questions suivantes uniquement en ce qui concerne votre autorité (particulièrement sous la Partie C consacrée aux ressources financières et humaines).
- Pour certaines questions, il vous sera également demandé de fournir des renseignements concernant l'année 2019, s'agissant de l'année complète la plus récente. Merci de répondre à ces questions en vous référant soit à l'année civile de 2019 soit, si ceci s'avère plus approprié, à la dernière année d'exercice pour lequel vous disposez de données chiffrées.
- Nous vous saurions gré de répondre à toutes les questions. Si toutefois vous ne pouvez répondre à l'une de celles-ci, vous pouvez passer à la question suivante et soumettez une réponse incomplète.

Pour en savoir plus sur les modalités de publication et de diffusion des renseignements recueillis grâce à cette enquête, cliquez ici: <https://globalprivacyassembly.org/the-assembly-and-executive-committee/gpa-census/>

Le Secrétariat de l'AMVP

TABLE DES MATIÈRES

Elle comprend 59 questions qui s'articulent en 7 Parties, comme suit :

- A. Profil de votre autorité
- B. Législation sur la protection des données, juridiction et dispenses
- C. Ressources financières et humaines de votre autorité
- D. Pouvoirs de sanction de votre autorité, traitement des dossiers et reddition de comptes
- E. Flux de données, application de la législation et coopération transfrontières
- F. Notification des violations
- G. Questions diverses

A. Profil d'autorité

1. Merci de fournir les renseignements suivants concernant votre autorité de protection des données et de la vie privée:

a) Nom :

b) Pays/économie:

c) Région :

- a. Afrique et Moyen-Orient
- b. Asie
- c. Europe
- d. Océanie
- e. Amérique du Nord
- f. Amérique du Sud ou Amérique centrale
- g. Autre région

d) Année de création :

e) Quelle (s) est (sont) la (les) langue (s) principale (s) de votre autorité? Le cas échéant, quelle (s) est (sont) la (les) langue (s) secondaire (s) de votre autorité?

2. L'autorité a-t-elle une présence officielle dans le monde numérique ? Oui/Non

2.a S'il y a lieu, veuillez fournir les détails pour les médias sociaux suivants:

- i. Site web - L'adresse URL ou le nom de son site web
- ii. Twitter - L'adresse URL ou son nom d'utilisateur
- iii. Facebook - L'adresse URL ou son nom d'utilisateur
- iv. Chaîne YouTube - L'adresse URL ou son nom d'utilisateur
- v. Tout autre compte de média social, le cas échéant:

3. L'autorité publie-t-elle un rapport annuel ? Oui/Non

3.a Est-ce que ce rapport annuel est disponible en ligne ? Oui/Non

Si oui, veuillez fournir une référence URL:

4. Comment est désigné le responsable de l'autorité ?

- a. Nomination par le pouvoir exécutif (par exemple, gouvernement / chef d'État)
- b. Désignation par le législateur
- c. Élection
- d. Mouvement dans la fonction publique/recrutement direct
- e. Autre mode de désignation

5. Quel est le système juridique de votre pays?

- a. Droit Civil? Oui Non



GPA

Global Privacy Assembly

- b. Droit Commun? Oui Non
- c. systèmes mixtes? Oui Non- Si oui, veuillez préciser.
- d. Autre? Oui Non - Si oui, veuillez préciser.

B. Loi sur la protection des données, juridiction et exemptions

1. L'autorité exerce-t-elle une supervision sur les pratiques en matière de protection des données suivies par :
 - a. le secteur public uniquement ?
 - b. le secteur privé uniquement ?
 - c. l'un et l'autre secteurs ?
2. Votre autorité a-t-elle une compétence extraterritoriale? Si oui, veuillez fournir un bref détail
3. La loi sur la protection des données ou la confidentialité est-elle disponible en ligne? Oui Non. Si oui, veuillez fournir un lien.
4. Le cas échéant, en plus d'une loi sur la protection des données ou sur la vie privée, la Constitution de votre pays inclut-elle une référence à la protection des données ou sur la vie privée? Oui Non
 - a. Si oui, veuillez fournir la référence spécifique à la Constitution
5. En plus des compétences qui lui sont assignées en application de la législation sur la protection des données ou sur la vie privée, veuillez indiquer si l'autorité exerce-t-elle une quelconque fonction en vertu d'une législation relative à l'information, aux droits ou à la transparence semblable à celles qui suivent:
 - a. Législation relative à l'accès aux données des administrations ou à la liberté de l'information
 - b. Législation relative aux communications électroniques non sollicitées ou spams
 - c. Législation relative aux droits de l'homme ou à la lutte contre la discrimination
 - d. Législation relative à l'infrastructure à clé publique ou à la cryptographie
 - e. Législation relative à la cybersécurité
 - f. Législation relative à la portabilité des données
 - g. Législation relative à l'éthique dans la gestion des affaires publiques
 - h. Droit de la concurrence
 - i. Réglementation des télécommunications
 - j. Législation relative aux données de santé
6. La législation en vigueur concernant la protection des données ou la vie privée prévoit-elle :
 - a. une dispense partielle pour les services de renseignements et de sécurité de l'État ?
 - b. une dispense totale pour les services de renseignements et de sécurité de l'État ?



7. Votre loi sur la protection des données ou sur la vie privée contient-elle:
 - a. Des dispositions relatives aux infractions civiles / administratives? Oui/Non -
Dans l'affirmative, veuillez fournir une référence spécifique ou de brefs détails sur ces dispositions.
 - b. Des dispositions relatives aux infractions pénales? Oui/Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir une référence spécifique ou de brefs détails sur ces dispositions.

8. Votre loi sur la protection des données ou la vie privée a-t-elle été révisée au cours des trois dernières années? Oui / Non

C. Financement et ressources de l'Autorité

1. À combien s'élevaient les recettes totales de l'autorité au titre de l'année 2019 (exprimées dans la devise du pays)? (Pas de décimales, s'il vous plaît ne pas mettre des virgules ou des points pour différencier des milliers)

	Revenu	Devise
2019		

2. Quelle est la tendance suivie par le budget total de l'autorité par rapport à l'année précédente ?

- a. Il a augmenté.
- b. Il est resté identique.
- c. Il a diminué.

- 2.a Si le budget de l'autorité était supérieur à celui de l'année précédente, dans quelle proportion a-t-il augmenté ?

- I. 1 à 5 %
- II. 6 à 10 %
- III. 11 à 20 %
- IV. Plus de 20 %

2. b Ces changements ont-elles été planifiées à l'avance ou des facteurs externes récents ont-ils eu une incidence sur l'augmentation/ la diminution de vos ressources?

- I. Changement pré-planifié
- II. Changement imprévu

2. c Si ce changement est imprévu, veuillez en préciser les raisons.

3. D'où proviennent les recettes de l'autorité ? (plusieurs réponses possibles)

- a. Subventions publiques – Oui/Non
- b. Droits d'enregistrement ou redevances de licence – Oui/Non
- c. Prestation de services payants (par ex. audits, formations, publications) – Oui/Non
- d. Amendes et pénalités – Oui/Non
- e. Autres – Oui/Non (préciser)

4. Combien de personnes sont employées par l'autorité (en équivalents temps plein)?

5. Comment a évolué l'effectif total par rapport à l'année précédente ?

- a. Il a augmenté.
- b. Il est demeuré inchangé.

- c. Il a diminué.
6. Si le nombre a augmenté / diminué, était-ce prévu à l'avance ou des facteurs externes ont-ils eu une incidence sur ce changement?
- changement pré-planifié
 - changement imprévu.
6. a Si ce changement était imprévu et rendu nécessaire en raison de facteurs externes récents, veuillez en préciser brièvement les raisons.
7. Quel est le produit intérieur brut de votre pays ?
8. Des obstacles existent-ils pour votre autorité à recevoir des fonds provenant de cotisations des membres dans le cas où l'Assemblée établirait une procédure de financement pour le Secrétariat? Oui Non

Si oui, quel est ou quels sont ces obstacles:

- Constitution interne de l'autorité ou autres arrangements administratifs avec le gouvernement
 - Législation primaire
 - Législation secondaire
 - Autre (veuillez préciser)
9. Un obstacle existe-t-il à ce que votre autorité débourse de l'argent pour le paiement d'une cotisation servant au financement du Secrétariat du GPA? Oui Non

9 (a) Si oui, veuillez préciser:

- Contraintes budgétaires
- Constitution interne de l'autorité ou autres arrangements administratifs avec le gouvernement
- Législation primaire
- Législation secondaire
- Autre (veuillez préciser)

D. Pouvoirs de sanction de l'autorité, traitement des affaires et reddition de comptes

1. Quelles sont les principales fonctions exercées par l'autorité en application de la législation sur la vie privée ou la protection des données ? (plusieurs réponses possibles)
 - a. Médiation/arbitrage
 - b. Recherche sur les politiques
 - c. Traitement de plaintes
 - d. Tenue de registre(s)
 - e. Audits/inspections
 - f. Communication avec le public/sensibilisation
 - g. Promotion des droits/de la législation relatifs à la vie privée
 - h. Contrôle/enquête/sanction
 - i. Autres (préciser)

2. Combien d'affaires l'autorité a-t-elle accepté d'examiner en 2019 ?
3. Votre autorité a-t-elle le pouvoir d'enquêter sur et de sanctionner les infractions civiles / administratives aux lois sur la protection des données ou la vie privée? Oui/Non

Si oui, votre autorité dispose-t-elle de l'un des pouvoirs d'enquête suivants:

- a. Obligation de lui fournir une information? Oui Non
 - b. Obligation de lui fournir un témoignage? Oui Non
 - c. Conduite d'enquêtes ou d'audits hors site? Oui Non
 - d. Conduite de recherches obligatoires sur place? Oui Non
4. Votre autorité dispose-t-elle de l'un des pouvoirs de sanction suivants?
 - a. Injonction? Oui Non
 - b. Interdiction du traitement de données ? Oui Non
 - c. Imposition d'amendes ou de sanctions? Oui Non
 5. Votre autorité a-t-elle le pouvoir d'enquêter sur et de sanctionner les infractions pénales aux lois sur la protection des données ou la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez donner de brefs détails sur ces pouvoirs

6. Votre autorité a-t-elle le pouvoir de porter devant les tribunaux les infractions aux lois sur la protection des données ou la vie privée? Oui/Non
7. L'autorité est-elle habilitée à :
 - a. prononcer des décisions à caractère exécutoire dans chaque affaire ? Oui/Non
 - b. formuler des recommandations dans chaque affaire ? Oui/Non



GPA

Global Privacy Assembly

- c. saisir une autre instance investie de pouvoirs de décision ? Oui/Non
8. Les décisions ou recommandations de l'autorité peuvent-elles faire l'objet d'un appel devant une autre instance (organisme ou juridiction) ? Oui/Non.
- 8.a Si oui, combien d'affaires ont été concernées par un appel en 2019 ?
9. L'autorité rend-elle publiquement compte des affaires qu'elle a traitées ? Oui/Non.
Si oui :

9.a. Combien de délibérations a-t-elle publiées l'année dernière ?	
9.b Est-ce que les rapports de cas sont affichés sur le site web de l'autorité ? Veuillez fournir l'URL	
9.c Est-ce que les délibérations sont archivées ? (par exemple, sur le site web d'un institut d'information juridique) ?	Oui/No

Attention : Veuillez répondre à Q10 et Q11 dans la devise nationale de votre pays

10. L'autorité inflige-t-elle des *amendes ou pénalités* en cas d'infraction aux dispositions de la législation sur la protection des données ou la vie privée ? Oui/Non.
10. a Si oui, votre autorité peut-elle conserver:
- a. la totalité de l'amende infligée
 - b. une partie de l'amende infligée
 - c. aucune portion de l'amende infligée
10. b Veuillez fournir le montant de l'amende ou de la sanction la plus élevée infligée par votre autorité (ou une autorité d'appel, une cour ou un tribunal) pour une infraction en 2019
11. La loi sur la protection des données ou la vie privée en vigueur dans votre juridiction prévoit-elle l'octroi d'une indemnisation en cas de violation de la législation ? Oui/Non
12. Quel organisation a le pouvoir d'accorder une telle indemnisation:
- a. votre autorité
 - b. Une autorité d'appel distincte
 - c. Les tribunaux
 - d. Autre. Si c'est le cas, prière de préciser.
13. Quel a été le montant de la plus importante réparation accordée par l'autorité (ou par une autorité ou juridiction de recours) au titre d'un préjudice résultant d'une infraction aux dispositions de la législation sur la protection des données ou la vie privée ?



GPA

Global Privacy Assembly

14. Arrive-t-il à l'autorité de dénoncer publiquement les entités qui ont enfreint la législation sur la vie privée ou la protection des données ? Oui/Non.

14.a Si oui, combien d'entités a-t-elle ainsi dénoncées en 2019 ?

E. Flux de données, application de la législation et coopération par-delà les frontières

1. La législation sur la protection des données comprend-elle des dispositions couvrant expressément ce qui suit ?
 - a. La transmission de plaintes aux autorités de protection de la vie privée d'autres pays ou territoires ? Oui/Non
 - b. La divulgation, aux autorités de protection de la vie privée d'autres pays ou territoires, de renseignements obtenus dans le cadre d'enquêtes ? Oui/Non
 - c. L'assistance à d'autres autorités de protection de la vie privée dans le cadre d'enquêtes transfrontières ? Oui/Non
 - d. L'interdiction de divulguer des renseignements à d'autres autorités chargées de l'application des lois ? Oui/Non
2. La loi sur la vie privée ou la protection des données en vigueur dans votre juridiction contient-elle des dispositions qui déterminent quand et comment des informations confidentielles détenues par une autorité de protection de la vie privée ou des données peuvent être divulguées ou partagées? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir un lien vers, ou copie, des dispositions pertinentes.

3. Votre autorité a-t-elle des conditions légales et/ou pratiques spécifiques pour la collecte et le traitement des preuves dans le cadre d'enquêtes coordonnées ou conjointes? Oui Non

Si oui, veuillez fournir de brefs détails sur ces conditions.

4. Existe-t-il, dans votre pays ou territoire, des dispositions juridiques (dans la législation relative à la vie privée ou à la protection des données ou ailleurs) ayant pour effet :
 - a. De restreindre le transfert d'informations personnelles entre pays ? Oui/Non
Si oui, l'autorité doit-elle contribuer à leur application ? Oui/Non
 - b. D'exiger que les centres de traitement des données soient établis sur le territoire national ? Oui/Non.
Si oui, l'autorité doit-elle contribuer à leur application ? Oui/Non

5. La loi sur la protection des données ou la vie privée en vigueur dans votre juridiction établit-elle une procédure pour reconnaître de manière formelle d'autres juridictions qui ont des lois établissant des normes de protection des données comparables? Oui Non

5.a Votre autorité joue-t-elle un rôle dans cette procédure de reconnaissance? Oui Non

6. En 2019, l'autorité a-t-elle pris part à un programme de détachement de personnel avec une autre autorité chargée de la protection de la vie privée ? Oui/Non.



GPA

Global Privacy Assembly

7. L'autorité est-elle partie prenante à l'un quelconque des réseaux ou accords de coopération aux fins de l'application de la loi ci-après ? (plusieurs réponses possibles)
 - a. *Global Privacy Enforcement Network (GPEN)* – Oui/Non
 - b. Outil d'alerte du GPEN – Oui/Non
 - c. *Cross-border Privacy Enforcement Arrangement (CPEA)* de l'APEC – Oui/Non
 - d. *Enforcement Cooperation Arrangement* de l'ICDPPC – Oui/Non
 - e. *Unsolicited Communications Enforcement Network (UCENet)* – Oui/Non
 - f. Autre (veuillez préciser)

8. Votre autorité joue-t-elle un rôle de supervision dans le cadre de l'un des arrangements supranationaux suivants (sélectionnez tous ceux qui s'appliquent):
 - a. Règles d'entreprise contraignantes de l'UE Oui / Non
 - b. Système APEC pour l'application de règles transfrontalières pour le respect de la vie privée (CBPR) Oui / Non
 - c. Autre (veuillez préciser)

9. L'autorité a-t-elle conclu des accords bilatéraux avec ses homologues d'autres pays pour coopérer à l'application de la législation relative à la vie privée ? Oui/Non

10. Votre autorité a-t-elle conclu des accords bilatéraux avec des autorités chargées de la protection de la vie privée d'autres pays afin de coopérer en matière d'application des lois sur la protection de la vie privée? OUI NON

11. Lequel des mécanismes suivants l'autorité peut-elle utiliser pour coopérer avec les autorités d'autres juridictions?
 - a. Adhésion à des réseaux de coopération en matière d'application de la loi. Oui Non
 - b. Arrangements bilatéraux non contraignants. Oui Non
 - c. Arrangements multilatéraux non contraignants. Oui Non
 - d. Accords bilatéraux contraignants et exécutoires. Oui Non
 - e. Accords multilatéraux contraignants et exécutoires. Oui Non

11.a Si vous avez répondu NON à l'une des questions ci-dessus, fournissez de brefs détails sur les obstacles légaux et/ou pratiques auxquels votre autorité est confrontée pour chaque mécanisme.

 - a. Le cadre juridique ne le permet pas
 - b. Le cadre juridique ne l'exige pas
 - c. Autre



GPA

Global Privacy Assembly

12. En 2019, l'autorité a-t-elle pris part aux actions coordonnées suivantes, avec d'autres autorités de nombreux pays, afin d'accroître la sensibilisation du public au sujet de la vie privée et de la protection des données ?
- a. Journée de la protection des données
 - b. *Asia Pacific Privacy Awareness Week*
 - c. Opération « coup de balai » (*Sweep*) du GPEN
 - d. Autre (veuillez préciser)
13. À laquelle des formes suivantes de coopération internationale en matière d'application de la loi votre autorité peut-elle participer:
- a. Partager des informations non confidentielles / non personnelles (par exemple, partage d'information sur les dispositions politiques/pratiques relatives à l'application des lois)? Oui Non
 - b. Entreprendre une action jointe (par exemple, lettre jointe) avec une ou plusieurs autres autorités, qui n'inclut pas le partage d'informations confidentielles / personnelles. Oui Non
 - c. Partager des informations confidentielles / personnelles dans le cadre d'enquêtes coordonnées séparément par chaque autorité (s). Oui Non
 - d. Partager des informations confidentielles / personnelles dans le cadre d'enquêtes entreprises de manière collective par deux / plusieurs autorités. Oui Non

13.a Si OUI, veuillez donner de brefs détails sur les conditions juridiques et / ou pratiques et les limites de chaque forme de coopération (100 mots maximum)

13.b Si NON, veuillez donner de brefs détails sur les obstacles juridiques et / ou pratiques auxquels votre autorité est confrontée pour chaque forme de coopération (100 mots maximum)

14. En 2019, l'autorité a-t-elle (plusieurs réponses possibles) :

a. Ouvert une enquête conjointe avec une autre autorité investie d'un pouvoir d'exécution ou de régulation dans le pays ?	
b. Ouvert une enquête conjointe avec autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	
c. Apporté son concours aux investigations d'une autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	
d. Transmis une plainte à une autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	
e. Reçu une plainte par l'entremise d'une autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	

15. Votre autorité dispose-t-elle d'un point / d'une personne de contact dans le cadre de la coopération internationale en matière d'application des lois? Oui Non



GPA

Global Privacy Assembly

Si oui, veuillez fournir un court extrait des informations dont cette personne a besoin pour évaluer une demande de coopération en matière d'application émise par une autre autorité (100 mots maximum)

F. Notification des atteintes

1. Des lignes directrices **non contraignantes** relatives à la notification des atteintes ont-elles été édictées par l'autorité dans votre pays/territoire ? Oui/Non.

1.a Si oui, y est-il préconisé de notifier les atteintes :

- i. À la personne concernée ?
- ii. À l'autorité ?
- iii. À la personne concernée et à l'autorité ?

2. Existe-t-il dans votre pays/territoire une quelconque **obligation** de notification en cas d'atteinte ? Oui/Non.

2.a Si oui, l'obligation de notification des atteintes est-elle d'application générale ou vaut-elle seulement pour certains secteurs ?

i. application générale	Oui/Non
ii. secteur public dans son ensemble	Oui/Non
iii. secteur privé dans son ensemble	Oui/Non
iv. secteur des télécommunications	Oui/Non
v. secteur de la santé	Oui/Non
vi. autre(s) secteur(s) (préciser)	Oui/Non

2.b L'obligation de notification s'applique-t-elle vis-à-vis :

- i. De la personne concernée ?
- ii. De l'autorité ?
- iii. De l'autorité et de la personne concernée ?

2.c L'obligation est-elle assortie d'instructions expresses pour la notification des atteintes aux individus vivant dans d'autres pays/territoires ?

2ci. Si oui, préciser en quelques mots.

3. Combien de notifications de violation (dans le cadre d'arrangements volontaires ou obligatoires) l'autorité a-t-elle reçues en 2019?



GPA

Global Privacy Assembly

4. L'autorité a-t-elle publié des informations sur les notifications de violation qu'il reçoit, par exemple, le totale de notifications reçues, la répartition sectorielle ou les détails sur ces notifications qui résultent d'une action formelle? Oui/Non

4.a Si oui, où les informations sont-elles publiées? Sélectionnez le cas échéant et donnez d'autres exemples

	Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.	URL/Hyperlink/Nom
Rapport annuel de l'autorité		
Site web de l'autorité		
Autre:		
Autre:		
Autre:		

G. Questions diverses

1. L'autorité dispose-t-elle d'un cadre formel pour ses interactions avec la société civile (par ex. tenue de réunions à intervalles réguliers)? Oui/Non

1.a Si oui, s'il vous plaît préciser

2. L'autorité a-t-elle réalisé un sondage d'opinion en 2019 ?

2.a Si oui, indiquer son URL.

3. Votre autorité publie-t-elle la liste de ses priorités en matière de réglementation? Oui Non. Si oui, veuillez fournir un lien.

FIN DU QUESTIONNAIRE